

Isabelle Gelin  
Février 2019

---

## La vie à l'intérieur : une journée-type sur le site de Bochuz

La vie dans une prison exige une grande discipline, car elle est très rythmée : les détenus n'ont pas le loisir d'être en retard !

Cette nouvelle rubrique vous permettra de voir la vie à l'intérieur d'une prison. Pas pour plaindre ou juger les détenus, ni les conditions de détention, mais pour vous informer de ce que vit au quotidien une personne privée de sa liberté. Il peut y avoir des différences en fonction des lieux, chaque prison a son propre règlement.

*Plus : Isabelle Gelin, Une journée-type sur le site de Bochuz*

### Le déroulement d'une journée de semaine

06h00: Ouverture de la porte de la cellule par un agent de détention.

Le détenu peut déjeuner: il reçoit 2 litres de lait par semaine, du café en poudre, du sucre, à midi le pain et le soir du beurre, de la confiture, un yogourt ou un fruit.

Dans la cellule, il a à disposition un petit frigo et une plaque chauffante électrique. Il peut acheter une poêle et une casserole (la dimension est réglementée). Pour pouvoir se faire du café par exemple.

07h05: Les divisions s'ouvrent pour se rendre dans les ateliers. Chacun peut fermer sa cellule à clé.

07h10: Toutes les portes sont fermées pendant que les détenus sont au travail. Il y a plusieurs possibilités d'ateliers en fonction des capacités et des vœux (dans la mesure du possible) de chacun: cuisine, boulangerie, nettoyage, buanderie, menuiserie, électricité...

*(Nous reviendrons sur les formations dans un prochain bulletin)*

11h10: Les détenus retournent dans leur division un atelier après l'autre.

11h20: Contrôle fermé en cellule: les agents de détention vérifient que tous les détenus sont présents.

11h30: Repas de midi servi par division (étage). Chaque détenu vient chercher son repas.

3 sortes de repas sont proposés: normal, sans porc ou végétarien. Le choix est fait une fois pour toute. Exemples de menu : 1. Sticks de poisson sauce tartare, pomme de terre vapeur, légumes du jour, fruit, pain. (pour tous) 2. Fromage d'Italie grillé sauce poivre (Normal), Rôti de boeuf haché mexicain (Sans porc), Hachis de soja printanier (végétarien), pâtes, légume du jour, pain.

12h30: Les accès sont ouverts pendant 10 minutes pour aller dehors (promenade), au sport ou changer de division (pour voir un autre détenu, par exemple). Réouverture à 13 h15 pour le retour en cellule.

13h30: Reprise du travail jusqu'à 16h05

16h15: Contrôle en cellule

16h20: Possibilité d'aller au sport jusqu'à 17h15 (pas de promenade en extérieur possible)

17h40: Contrôle en cellule

17h45: Repas du soir. Exemples de menu: 1. Rösti nature, 100 g de Gruyère, salade, fruit. 2. Quiche aux oignons, salade, dessert boulangerie (pour tous).

18h30: Possibilité comme à 12h30 de sortir, de faire du sport ou de changer de division. Retour en cellule à 19h55.

20h15: fermeture en cellule pour la nuit.

Possibilité de se doucher pendant les moments d'ouverture ou de téléphoner. Une cabine téléphonique payante est à disposition dans chaque division.

## **Pour le week-end et les jours fériés**

Les horaires sont un peu différents. Sauf pour certains ateliers comme la cuisine ou la boulangerie.

07h00: Lever et déjeuner

09h00 à 10h30: Possibilité de faire du sport ou de sortir pour la promenade

11h00: Contrôle en cellule et repas

13h30: Contrôle en cellule

14h30 à 16h45: Sport, promenade

17h00: Repas

17h30: Fermeture en cellule pour la nuit.

## **La difficulté des amitiés**

Tous les comportements et les fréquentations du détenu sont analysés. Il n'est donc pas toujours facile de faire les bons choix d'amitié, en tout cas au début de la détention.

## **Les finances**

Le travail étant obligatoire, le détenu reçoit un salaire de CHF 27.-/jour; s'il travaille bien son pécule monte à CHF 33.-/jour. Et pour les meilleurs, seulement 2 par atelier, le salaire atteint CHF 36.- /jour. CHF 8.- /jour sont retirés de son salaire pour sa pension.

Lorsqu'il reçoit une visite, il n'est payé qu'un demi jour, du coup les frais de pension sont réduits aussi de moitié, soit CHF 4.-.

Les 3 premiers jours de maladie ne sont pas payés, il faut demander une visite médicale et fournir un certificat.

Le détenu devra payer CHF 20.-/mois la location de la télévision et du réseau.

Il peut louer aussi un ordinateur, CHF 10.-/mois, mais il n'y a pas d'accès à internet. L'ordinateur sert à visionner un film, à écouter de la musique, à rédiger un courrier, ...

Les communications téléphoniques sont payantes

Une cantine est à disposition pour acheter des timbres, du papier, des enveloppes, des produits de douche, déo, etc. Le détenu peut aussi commander des cigarettes et de la nourriture pour améliorer son quotidien. La fondue toute prête est très appréciée! (et ils ont la possibilité d'acheter un caquelon). Précisons quand même que l'alcool est strictement interdit !

Le détenu devra aussi s'acquitter de sa cotisation AVS et du dédommagement aux victimes. *(nous reviendrons sur ce sujet en détail dans un prochain bulletin)*

## **La lessive**

Le détenu fait sa lessive personnelle, le principe est le même que dans les locatifs.

Tous les 4 mois, il peut faire une demande pour recevoir une poudre à lessive. La quantité est prévue pour une machine par semaine. S'il a plus de machines à faire, il paie son produit de lessive.

## **Les fiches**

Toutes les demandes, par exemple pour un rendez-vous médical ou un entretien avec l'assistant(e) social(e), doivent être faites par écrit en remplissant des fiches spécifiques.

## **Les P U**

Le détenu doit se soumettre à une prise d'urine une fois par mois pour détecter une éventuelle prise de produit illicite. Il sera nu et sous surveillance pour éviter toute tricherie.

## **Le cachot**

Toute désobéissance amène au cachot. Par exemple le refus d'enlever son slip pour une fouille, une bagarre entre détenus, la découverte d'un produit illicite lors de la fouille de la cellule, ...

La durée est de 1 à 10 jours. Le but de cet isolement est de faire réfléchir le détenu sur son comportement. Il est donc enfermé 23h/24h. Le cachot contient un lit en béton (parfois sans matelas), une table fixée au mur, une toilette turque, un lavabo en métal. Le prisonnier a le droit à un livre et à son paquet de cigarettes, pas de télévision, pas de radio, pas d'affaires personnelles. Il peut à titre exceptionnel demander du papier et un crayon, pour écrire à sa famille par exemple. Il devra rendre le matériel dès la lettre terminée, car le crayon ou le stylo sont considérés comme des armes potentielles.

Il a la possibilité de sortir 1h seul avec un gardien sur une terrasse prévue à cet effet. Il peut, à la fin de la promenade se doucher dans une cellule-douche. Les produits de toilette lui sont donnés à travers la porte de la douche qui est à barreaux. Il a une dizaine de minutes pour se laver, se raser, et se brosser les dents puis redonner les savons, déo et produits qui seront contrôlés avant d'être mis dans un casier avant que le détenu regagne le cachot.

## **Les visites**

Le détenu a droit à 4 ou 5 visites d'1h30 par mois .

Le visiteur doit avoir une autorisation écrite du service pénitentiaire, qu'il aura pris soin de demander au minimum 5 jours ouvrables auparavant. Il ne devra pas arriver en retard sous peine de l'annulation de la visite.

Le visiteur doit prouver son identité.

Il devra passer un contrôle plus poussé que dans un aéroport. Il faudra enlever sa veste, sa montre, sa ceinture, ses souliers et si par malchance un soutien-gorge sonne en passant le portique, il faut l'enlever (il y a une sorte de cabine en rideaux), le mettre dans un cornet pour qu'il puisse être contrôlé. Les personnes qui ont une prothèse de la hanche ou du genou sont contrôlées en plus au bâton de détection.

Les visiteurs ne peuvent rien prendre à l'intérieur: ni sac à main, ni portable, ni argent, ni clé de voiture, ni papier, ni crayon ou stylo, ni cigarette... Tout reste à la réception dans un casier prévu à cet effet.

Le détenu sera contrôlé avant la visite puis subira une fouille à nu après la visite.

La salle des visites est une cafétéria avec des distributeurs à boissons payants.

C'est souvent un moment chargé d'émotions autant pour les visiteurs, que pour les détenus. La salle est vitrée et il y a une caméra qui filme en permanence. C'est parfois très bruyant, car il y a plusieurs familles et des enfants. Cela reste un moment convivial, car on peut se toucher la main, se faire la bise, ce qui n'est pas le cas dans toutes les prisons.

## **Les Visites familiales**

Se déroulent dans un studio prévu à cet effet. Les visites sont filmées sans enregistrement audio.

C'est un moment privilégié puisque le détenu est avec ses visites de 10h15 à 15h45. Le repas des visiteurs (maximum 4 adultes) est payé par le détenu, CHF 8.50 par personne. Les gâteaux fabriqués à Bochuz valent le détour, ils sont succulents (Un peu de douceur fait du bien!) . Ils sont commandés par le détenu et donc payés par le détenu.

Les visiteurs peuvent partir avec les restes de nourriture et de dessert. Le prisonnier, lui n'a rien le droit de reprendre avec lui.

## **Les visites intimes**

Sont uniquement autorisées après 6 mois de détention pour les personnes mariées, ou en couple avant l'incarcération. Il faut prouver, par exemple en présentant du courrier intime, que la relation est stable et dure depuis plus de 6 mois. Pour toute nouvelle relation, la femme doit avoir une ou plusieurs auditions avec un(e) assistante sociale et un(e) criminologue pour justifier leur relation. Comme les visites intimes ne sont pas filmées, une prise d'urine sera effectuée au détenu avant et après la visite. Si les examens donnent un résultat positif à un produit illicite avant la visite, celle-ci est annulée. Si le résultat est positif après la visite, le détenu va au cachot et les prochaines visites sont annulées. Il doit en outre dans certains cas, s'aquitter d'une amende pécunière.

## **Ce que l'on peut apporter aux détenus**

Lors de la visite, il est possible d'apporter des fleurs coupées, un journal ou un livre. Mais il n'est pas possible de les donner de main à main, tout est remis à la réception et contrôlé.

Un paquet de 6 kg est autorisé tous les 2 mois. Il ne doit contenir que des produits industriels, rien de fait maison, pas de viande fraîche, pas de fruit frais (et, oui, les oranges c'est un mythe ! ) pas de boîte de conserve, pas de médicaments,...

Les habits civils sont autorisés pour recevoir les visites, sinon les détenus portent l'uniforme rouge de Bochuz. Du coup, il est possible de mettre dans le colis des sous-vêtements, des chaussettes, tee-shirts, pulls, 2 trainings et 2 paires de baskets par année.

Des demandes spécifiques peuvent être faites par le détenu avec l'autorisation du chef de maison: lunettes de soleil, gants, casquettes, ...

*Sources: - Règlements de Bochuz  
- Témoignages*